

COMMUNE DE QUATZENHEIM
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 03 avril 2023

Élus en fonction : 14

Élus présents : 12

Élus absents avec procurations : 2

Élus absents : /

Sous la Présidence de M. le Maire, Jacky WAGNER

Présents : Sylvie BARON, Clarisse FREYSZ, Pascaline HAMM, , Bernard HOUPERT, Damien LACOURT, Josette PRIM, Sylvain RAUCH, Julien RIEHL, Laurent STOCK, Frédéric WANNER

Absent : /

Absents avec procurations : Hubert HOELTZEL à Josette PRIM, Monique MERKLING à Frédéric WANNER

Secrétaire de séance : Josette PRIM**17/2023 Délibération de dénomination d'une place publique du village**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire rappelle que la place située entre la rue des Bouchers et la rue Principale ne porte pas de nom.

Qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques du village.

Que la dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire en elle-même.

Qu'avant de prendre cette décision un appel citoyen a invité les habitants du village à faire des propositions de nom pour la dite place.

Que le conseil estime nécessaire d'attribuer des dénominations aux voies et lieux publics qui en sont dénués afin de faciliter le repérage au sein de la commune, l'accès des services publics, des services de secours, et la localisation sur les GPS.

Qu'il est demandé au Conseil municipal de:

- VALIDER le nom attribué à la place située entre la rue des Bouchers et la rue Principale,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER la dénomination suivante : (Place du Marché).

.Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- à la majorité des membres du CM.

VALIDE le nom attribué à la place située entre la rue des Bouchers et la rue Principale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

-ADOPTÉ la dénomination suivante : (Place du Marché)

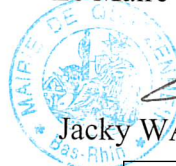
Quatzenheim, le 03/04/2023

La secrétaire de séance

Josette PRIM



Le Maire



Jacky WAGNER

Accusé de réception en préfecture
067-216703827-20230403-172023-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception en préfecture : 04/04/2023